



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



16117542

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le 09 AOUT 2016

Pour le Greffe

N° d'entreprise : 0419949325

Dénomination(en entier) : **DELHAISE LES JUMEAUX**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **5300 Landenne-sur-Meuse****Objet de l'acte : Modification des statuts - désignation de gérants**

D'un procès-verbal dressé par Maître Michel d'Harveng, notaire à Thon-Samson/Andenne, en date du quinze juillet deux mil seize, il résulte que l'assemblée générale a pris chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur DELHAISE Bernard, NN 50.02.17-293.67 en sa qualité de gérant statutaire, lequel accepte, à la date du trente juin deux mille seize.

Décharge lui sera donnée lors de l'assemblée générale approuvant les comptes relatifs à l'année 2016.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de gérant statutaire :

1/ Monsieur DELHAISE Jean-Bernard, NN 75.01.18-161.08, domicilié à 5300 Andenne, Rue du Château d'eau, 402 boîte C.

2/ Monsieur DELHAISE David, NN 79.08.17-271.61, domicilié à 5300 Andenne, Rue du Château d'eau, 402.

Lesquels ici présents, déclarent accepter ladite désignation, avec effet dès le premier juillet deux mil seize.

Et de modifier en ce sens l'article dix-sept des statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée donne pouvoirs aux gérants pour exécuter les présentes résolutions, et coordonner les statuts.

Pour extrait analytique conforme.

Déposés en même temps : expédition de l'acte modificatif et coordination des statuts.

Michel d'HARVENG Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/08/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).